

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22920**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques spécialité ANALYSE DES MILIEUX BIOLOGIQUES

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Corse - Pasquale Paoli, Ministère de l'Enseignement Supérieur, Ministère de la santé	Président de l'Université de Corse, Recteur de l'Académie de Corse

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

118g Biologie de l'eau et de l'environnement ; Biologie médicale, 221r Contrôle de qualité alimentaire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce DEUST est reconnu par le ministère chargé de la santé (voir infra texte réglementaire)

Les titulaires du diplôme sont ainsi habilités à occuper un poste de technicien supérieur dans des laboratoires d'analyses médicales publics ou privés. A ce titre, ils sont autorisés à s'inscrire à l'examen du certificat de "capacité de de prélèvement sanguin" organisé par les ARS départementales.

1/ Fonctions globales

Exécution et maintenance:

le technicien supérieur assure, sous la responsabilité du chef de laboratoire, toute analyse biochimique, microbiologique, hématologique, immunologique et chimique dans les secteurs médicaux, vétérinaires et agro-alimentaires.

Pour ce faire, il est capable :

- d'utiliser correctement le matériel et l'appareillage,
- de veiller au bon fonctionnement des appareils et détecter les éventuelles anomalies,
- d'assurer l'entretien courant.

le technicien supérieur participe à la mise au point de techniques nouvelles, il sait en outre:

- prendre connaissance de l'ordonnance.
- recueillir et classer les prélèvements,
- observer et transcrire les résultats, avant leur validation par le responsable du laboratoire.
- Etalonner et vérifier les automates de laboratoire utilisés,
- gérer les réactifs et consommables du laboratoire,
- vérifier et entretenir le matériel.

Compétences scientifiques générales :

- Respect de l'éthique scientifique et de la confidentialité,
- Connaître et respecter la réglementation,
- Utiliser les appareils et les techniques de mesure du laboratoire d'analyses biologiques (M),
- Identifier les sources d'erreur,
- Apprécier les limites de la validité des résultats.

Organisation du travail :

dans le cadre de sa spécialité, le technicien supérieur est capable :

- de traiter et transmettre toute information scientifique et technique,
- d'évaluer et de gérer les stocks du laboratoire,
- de participer à l'organisation du travail ainsi qu'à l'hygiène et la sécurité des fonctions accomplies.

Capacités liées à l'emploi:

le technicien supérieur est capable de :

- s'adapter aux évolutions technologiques
- manipuler les instruments d'analyse avec minutie et précision
- percevoir et discriminer les couleurs
- travailler en autonomie
- communiquer et travailler en équipe,
- respecter des processus méthodologiques
- se conformer à des normes

2/ Fonctions scientifiques et techniques spécialisées

a) dans le secteur agro-alimentaire et d'analyses des eaux

le technicien supérieur est capable d'évaluer, en fonction de la législation en vigueur:

- le contrôle analytique des matières premières mises en oeuvre, les analyses courantes spécifiques aux produits finis et aux eaux de consommation ou de baignade;
- les contrôles d'hygiène des différents processus de transformation des matières premières;

-de participer aux modifications et améliorations techniques éventuelles concernant l'hygiène, la sécurité ou l'innovation.

b) Dans le secteur de la biologie médicale

Conformément à la législation en vigueur, le technicien supérieur est capable d'assumer les fonctions spécifiques suivantes :

en Biochimie clinique :

- Réaliser des prélèvements en vue des analyses requises,
- Comprendre le principe et le but de l'analyse,
- Maîtriser le protocole expérimental manuel ou automatisé de méthodes de fractionnement (centrifugation, chromatographie, électrophorèse), de méthodes volumétriques, de méthodes spectrométriques, de méthodes électrochimiques, de méthodes enzymatiques,
- Avoir un sens critique vis à vis des résultats obtenus, reconnaître les incohérences des résultats et proposer les contrôles complémentaires éventuels.

en Microbiologie médicale:

- Préparer milieux et réactifs adéquats en tenant compte des règles d'asepsie.
- Mettre en oeuvre et orienter les analyses en fonction de la recherche demandée et des données cliniques. Ceci suppose, outre une compréhension de la demande d'analyse qui lui est confiée, une parfaite maîtrise des techniques microbiologiques.

en Hématologie

le technicien supérieur est capable d'effectuer des prélèvements sanguins et mettre en oeuvre les principales techniques hématologiques en tenant compte des mêmes remarques générales déjà annoncées.

en Immunologie

En plus d'une connaissance approfondie de la réaction immunologique, le technicien supérieur est capable de réaliser les réactions qualitatives et quantitatives immunologiques.

Compétences Associées:

- posséder le Certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins,
- posséder une formation en maintenance biomédicale
- posséder une formation en gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU II)
- lire l'anglais technique,
- interpréter un résultat analytique,
- utiliser les techniques informatiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Laboratoires d'analyses médicales, d'analyse agro-alimentaires ou scientifiques

Structures de recherche ou de développement (bureau d'études et d'ingénierie, entreprise industrielle, entreprise publique, établissement public)

Université, école d'ingénieurs, grande école

le titulaire de cette certification peut exercer les fonctions de Technicien supérieur, assistant ingénieur, qualitatif.

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1302 : Analyses médicales

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H2102 : Conduite d'équipement de production alimentaire

Réglementation d'activités :

Activité soumise à l'application de la reconnaissance par le Ministère de la Santé permettant aux titulaires du DEUST AMB de l'Université de Corse d'exercer des fonctions de technicien supérieur en analyses biomédicales : **Articles L.4352-2 et L4352-3** du code de la santé publique ; **Arrêté du 21/10/1992, JORF du 28/10/1992** pour le secteur médical privé; **Décret du 27/06/2011 N°2011-748, JORF du 29/06/2011** pour le secteur médical public.

les titulaires du DEUST AMB de l'Université de Corse sont reconnus par le Ministère de la Santé comme pouvant exercer les fonctions de technicien supérieur en analyses biomédicales (**Arrêté du 4 novembre 1976 fixant la liste des titres ou diplômes exigés des personnes employées en qualité de technicien dans un laboratoire de biologie médicale**) à la condition d'être en possession du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins et de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau II.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation comprend des Unités d'enseignement (UE) fondamentales, des UE de différenciation et des UE de professionnalisation.

Le DEUST se déroule en 2 années:

- La première année est divisée en 2 semestres avec 5 UE chacun.
- La seconde année est divisée également en 2 semestres (6 UE au S1 et 5 UE au S2). Un stage obligatoire de 6 semaines en laboratoire se concrétise par la rédaction d'un rapport et d'une soutenance devant un jury composé à part égale de statutaires et de professionnels. L'organisation des enseignements de la 2ème année est adaptée aux étudiants salariés et en apprentissage.

La possession de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau II étant obligatoire pour exercer le métier de technicien supérieur en analyses biomédicales, une session de formation avec les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) de Haute-Corse et de Corse-du-Sud est organisée et prise en charge financièrement par la Faculté des Sciences. Concernant le passage du certificat de capacité aux prélèvements sanguins, la formation étant gratuite, la Faculté des Sciences met simplement en relation les étudiants de 2ème année avec les ARS départementales.

Les enseignements sont assurés sous forme de CM (cours magistraux), de TD (travaux dirigés) et de TP (travaux pratiques). S'agissant

d'une formation professionnalisante, la moitié des heures réalisées dans chaque UE est effectuée sous forme de TP.

Chaque UE fait l'objet de contrôles : contrôle continu et examen final. Le contrôle continu compte pour 1/3 de la note finale si la note d'examen final est inférieure.

Chaque UE est notée de 0 à 20. 10 est la note suffisante pour la validation d'une UE. Pour chaque semestre, les notes se compensent à l'intérieur de chaque UE et entre chaque UE.

La moyenne générale minimale de 10/20 à l'année est requise et des mentions sont attribuées (assez bien, bien, très bien).

Les étudiants de L1 Sciences de la Vie (SV) ou première année commune des études de santé (PACES), ayant passé les épreuves du semestre 1, sont autorisés à s'inscrire au semestre 2 de l'année 1 du DEUST à la FST après avis de la commission pédagogique, avec validation des UE pour toutes les matières du semestre 1, où ils ont eu une note supérieure ou égale à 10/20. Tous les étudiants pourront passer les examens du S1 en seconde session, session pour laquelle les notes de TP seront neutralisées.

UE étudiées

Année 1 Semestre 1 (30 ECTS) : 5 UE

Physique mathématiques (3 ECTS) - Biochimie Immunologie I (9 ECTS) - Techniques biologiques Microbiologie I (9 ECTS) - Biologie cellulaire (6 ECTS) - Préparation à la vie professionnelle (3 ECTS)

Année 1 Semestre 2 (30 ECTS) : 5 UE

Chimie (3 ECTS) - Biochimie Immunologie II (9 ECTS) - Techniques biologiques Microbiologie II (9 ECTS) - Information génétique Physiologie (6 ECTS) - Préparation à la vie professionnelle (3 ECTS)

Année 2 Semestre 3 (30 ECTS) : 6 UE

Organisation de la santé (4 ECTS) - Biochimie médicale (6 ECTS) - Immunologie médicale (6 ECTS) - Prélèvement sanguin (6 ECTS) - Hématologie (6 ECTS) - Préparation à la vie professionnelle (2 ECTS)

Année 2 Semestre 4 (30 ECTS) : 5 UE

Biochimie alimentaire (4 ECTS) - Microbiologie alimentaire (4 ECTS) - Mycologie, Parasitologie, Virologie médicale (4 ECTS) - Bactériologie médicale (6 ECTS) - Stage (12 ECTS)

Total ECTS : 120

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé des enseignants chercheurs et enseignants ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage	X	oui, l'ingénierie est prévue à cet effet.
Après un parcours de formation continue	X	la formation continue est une voie possible
En contrat de professionnalisation	X	oui, l'ingénierie est prévue à cet effet.
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par la voie de la VES ou de la VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Certifications reconnues en équivalence :

Le DEUST Analyse des Milieux Biologiques donne accès de plein droit aux niveaux Bac +3 des licences professionnelles « Qualité - santé - sécurité - environnement » et « Analyses biomédicales » ainsi qu'à la licence de Biochimie et Biologie Moléculaire de l'Université de Corse.

Texte réglementaire :

Le DEUST AMB de l'Université de Corse est reconnu par la Ministère de la Santé (Arrêté du 23/08/1991-Jo du 06/10/1991 pour le secteur médical privé; décret du 04/09/1997 n° 97-829 pour le secteur médical public), et les laboratoires d'analyse agro_alimentaire. Arrêté du 4 novembre 1976 modifié, fixant la liste des titres ou diplômes exigés des personnes employées en qualité de technicien dans un laboratoire de biologie médicale.

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 16 juillet 1984.

Arrêté d'habilitation du 21 octobre 2013 n° 890238 (en cours)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2013-756 du 19/08/2013 articles R613-33 à 613-37

Références autres :

Passerelle possible de PACES S1 au DEUST S2 après avis de la commission pédagogique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

La capacité du diplômé à s'insérer dans le monde professionnel visé est démontrée par les exemples de métiers occupés par nos diplômés :

Technicien de laboratoire - responsable qualité-apprenti en développement durable -assistant qualité -technicien qualité
http://www.univ-corse.fr/insertion-professionnelle-suivis-de-cohortes-test-cohortes-2007_4180.html

Autres sources d'information :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24624/insertion-professionnelle-des-diplomes-2012-de-l-universite.html#diplomes2009>

[Faculté des Sciences et Techniques](#)

[DEUST-AMB](#)

[Etudier en Alternance](#)

[Service FORMATION CONTINUE](#)

[POIP- Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle](#)

[RELATIONS ENTREPRISES](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Corse - Pasquale Paoli : Corse - Haute-Corse (2B) [20250 Corte]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Corse -Pasquale Paoli - Faculté des Sciences et Techniques-20250 Corte

Historique de la certification :

Arrêté du 16 juillet 1984